



## La seule réponse à nos revendications : la répression !

Les douaniers sont engagés dans un mouvement social exceptionnel.

Par sa durée d'abord. Cela fait maintenant 38 jours que nos collègues de Dunkerque et Calais ont lancé l'initiative, après 3 mois de préparation avec le soutien actif de l'intersyndicale locale.

Par sa forme ensuite. Puisque les collègues utilisent simplement les moyens que leur confèrent leurs prérogatives d'agents des douanes comme moyen d'action.

**Nos collègues luttent donc en faisant consciencieusement et strictement leur travail.**

Cette forme de protestation a le don d'agacer la hiérarchie qui ne comprend pas toujours quel est le cœur de notre métier et qui du coup est en train de perdre toute commune mesure face à la détermination des agents.

Il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul mode de communication hiérarchique : le 882. Les agents doivent donc non seulement rendre compte et établir des rapports de service, mais ils se retrouvent également dans l'obligation de répondre aux injonctions de la hiérarchie et de justifier des moindres incidents par le biais de ces 882.

Notons que ce moyen de communication n'est pas anodin, puisque le 882 peut s'avérer être la première pièce d'un dossier disciplinaire.

**Tous les 882 ne mènent pas à une procédure disciplinaire, mais toutes les procédures disciplinaires ont débuté par un 882.**

Les instructions de fermeté dégringolent depuis le ministère et la DG. Et certains potentats locaux s'inscrivent naturellement dans cette logique: ordres stricts, encadrement sur le terrain par la hiérarchie locale et répression à la moindre incartade. Sur la DR de Lyon, nous constatons ces derniers jours que l'excès de zèle, pourtant reproché aux douaniers de base, est élevé au rang de valeur

essentielle pour l'encadrement local et magnifié comme étant la nouvelle vertu à la mode. Chez ces gens-là, on ne pense plus, on exécute. Certains exécutent les ordres sans broncher, mais pour d'autres, si au détour d'un contrôle trop bien exécuté par l'équipe en service on peut aussi exécuter la carrière d'un petit chef d'équipe pour faire mousser la sienne, pourquoi se priver ?

C'est ce qu'a vécu, une de nos collègues cheffe d'équipe de la BSE de Lyon Saint-Exupéry. Elle s'est attirée les foudres d'une administration qui a laissé l'intelligence au vestiaire pour ne garder que les coups bas qu'elle peut distribuer. Après avoir subi un interrogatoire écrit de 2h20 et 34 questions le 29 mars dernier, elle vient de se voir notifier le 9 avril l'engagement d'une procédure disciplinaire, signé par le DG en personne, pour manquement à son devoir d'obéissance et à son obligation de servir.

Il est quand même troublant que ce soit celui qui a déclaré porte ouverte à la circulation des marchandises, donc de la fraude, qui se fasse le chantre de ces valeurs. Dans un one man show comique, il aurait grand succès.

Hélas, toute cette histoire n'est pas une mauvaise blague, ni un mauvais cauchemar. C'est bien réel et notre amie risque de payer pour avoir ardemment soutenu une cause juste.

Plus récemment, une nouvelle convocation pour audition vient d'être signifiée à un collègue de la BSI. Sa faute : ne pas avoir rendu compte d'une photographie collective prise (avant toute opération de contrôle !) lors d'une opération coordonnée entre services...

Alors que cela n'a provoqué aucun trouble à la circulation ni menace pour la sécurité, il lui est reproché de ne pas en avoir avisé la permanence commandement.

Ce type de démarche laisse parfois voire perplexe, sinon nauséeux !

**L'intersyndicale unie apporte son entier soutien à nos collègues et les assure que nous mettrons tout en œuvre pour assurer leur défense.**

**L'intersyndicale unie se déclare défenseure de nos collègues dans le cadre de toute procédure disciplinaire.**

Nous engageons nos collègues qui pourraient se trouver confrontés à des demandes d'explications par voie de 882 de refuser de répondre aux questions. Dans ces situations, le silence protège, la parole expose. Dans l'hypothèse où la demande d'explications passerait par un interrogatoire écrit, nous invitons nos collègues à se rapprocher des représentants syndicaux afin que ceux-ci les accompagnent. La procédure disciplinaire telle qu'elle persiste aujourd'hui est d'un autre âge et elle ne prévoit pas les droits élémentaires de la défense, dont celui d'être accompagné par un défenseur dès l'entame de la procédure.

**Notre administration refuse à ses agents ce que la législation leur impose de mettre en œuvre pour les mis en cause dans les constatations douanières.**

Le but de l'administration est de mettre en cause individuellement les collègues. La réponse de l'intersyndicale sera de redonner une dimension collective et solidaire à ces mesures d'intimidation et de répression.

Dans le cas de notre collègue de la BSE de Lyon aéroport, il y a des faits que l'administration a volontairement oublié de traiter. En effet, rien ne se serait passé sans l'intervention du triste sire Chopineaux. Lors de son passage dans un cadre privé à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry le 19 mars dernier, cet énergumène n'a pas apprécié que les collègues fassent consciencieusement leur travail. Au mépris de toutes les règles de sécurité aéroportuaires, il a repassé à contresens les portes anti-reflux d'accès à la zone internationale (armé de sa seule valise à roulettes, c'est un moindre mal...) avant d'invectiver vertement les collègues en contrôle. Ce petit

chefaillon, seulement adjoint à la division de Chambéry, s'est présenté comme étant le chef divisionnaire de Chambéry. Et il s'est donc empressé d'aller « loyalement » baver sur nos collègues en service ce jour-là auprès de sa hiérarchie.

**Le ci-devant Chopineaux a clairement choisi son camp et ce n'est pas le nôtre !**

Nous nous étonnons à peine que l'administration si prompte à chercher des noises à nos collègues exemplaires montre si peu d'empressement à relever les manquements lorsqu'il s'agit de serviteurs zélés, dociles et loyaux de la hiérarchie intermédiaire.

La cheffe d'équipe faisait correctement son travail ? Verdict : engagement d'une procédure disciplinaire.

Le petit adjoint délateur du divisionnaire de Chambéry a usurpé une fonction qui n'était pas la sienne, s'est réintroduit dans une zone de contrôle à laquelle il n'aurait pas dû avoir accès et a perturbé la bonne exécution du service ? Verdict : aucune demande d'explication et aucune procédure en vue... Une promotion, peut-être ? Ou une légion d'honneur ?

C'est ce qu'on peut appeler un cas d'école en matière de justice de classe, une nouvelle application à géométrie très variable des règles de déontologie par notre administration.

**L'intersyndicale demande donc l'ouverture d'une enquête administrative à l'encontre de M. Chopineaux pour ses agissements lors de son passage dans un cadre privé à l'aéroport de Lyon-St Exupéry.**

Dans le mouvement social de protestation que nous menons, la hiérarchie doit prendre position et choisir son camp. Elle ne doit surtout pas oublier qu'il y aura un « après-conflit » et que ni nos collègues, ni leurs représentants n'oublieront les comportements abjects et les mesures vexatoires de répression que celle-ci aura mis en œuvre, avec « zèle et loyauté ».

**L'intersyndicale interrégionale, unie et déterminée, appelle l'ensemble des agents de la circonscription à intensifier le mouvement de protestation.**

**Retrouvons-nous toutes et tous, le 25 avril prochain à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry pour exiger la satisfaction de nos légitimes revendications.**